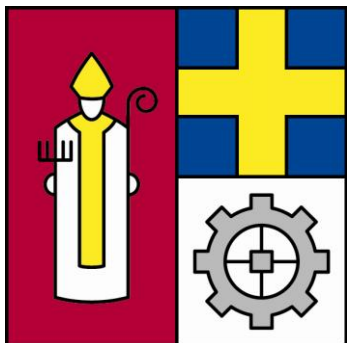


# PAROISSE DE SAINT-BLAISE, HAUTERIVE, LA TENE

## CIMETIERE



Bénéficiaires	Tarifs
Les personnes domiciliées dans la Paroisse de Saint-Blaise, Hauterive, La Tène sont acceptées sans restriction	gratuit
Les personnes de La Coudre sont acceptées pour autant qu'elles aient pris domicile à La Coudre avant le 31 décembre 1929	<b>Fr. 100.00</b> participation facturée à la Ville de Neuchâtel par la Commune de Saint-Blaise
Les personnes domiciliées à l'extérieur de la Paroisse sont acceptées dans les limites suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• les cendres seront déposées dans une tombe existante</li><li>• la proche famille est domiciliée dans la Paroisse</li></ul>	<b>Fr. 100.00</b> dépôt de cendres dans tombe existante <b>Fr. 500.00</b> inhumation tombe nouvelle <b>Fr. 250.00</b> incinération tombe nouvelle Ces frais sont facturés à la famille par la Commune de Saint-Blaise